



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES
EQUIPEMENTS THERMIQUES ET
AERAIQUES DANS LES BATIMENTS
COMMUNAUX.**

**DÉCISION N° DM-23-257
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE le 14/04/2023 relatif à l'entretien et la maintenance des équipements thermiques et aérauliques dans les bâtiments communaux.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société IDEX ENERGIE jugées économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement des offres ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société IDEX ENERGIE domiciliée au 86 - 114 Avenue Louis Roche 92230 GENNEVILLIERS - représentée par BOURCIER Christophe - le marché d'entretien et de maintenance des équipements thermiques et aérauliques dans les bâtiments communaux ;

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et peut être reconduit de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Le marché est rémunéré à prix forfaitaires et unitaires dans les conditions suivantes :

Prestations forfaitaires	Montant maximum annuel 210 244,71 € HT
Prestations hors forfait	Montant maximum annuel 120 000 € HT

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230619-Imc1H10950H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/06/2023
Date de Publication : 19/06/2023